

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2026

N° de délibération	Objet	Délibération
	<i>Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 juillet 2026</i>	Approuvé à l'unanimité
2026-105	Compte-rendu des décisions prises conformément à l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les délégations de pouvoirs au Maire.	Prend acte
2026-106	Non renouvellement de la ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne.	Approuvée par 20 voix POUR et 2 ABSTENTIONS
2026-107	Redevance d'Occupation du Domaine Public par Orange pour 2026 : 3 599,95 €.	Approuvée à l'unanimité
2026-108	Institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) à compter du 01/01/2027.	Approuvée à la majorité absolue des suffrages exprimés par 10 voix POUR, 4 voix CONTRE et 8 ABSTENTIONS
2026-109	Clôture définitive du budget annexe « affaires scolaires – enfance – jeunesse » et transfert des résultats au budget principal de la commune.	Approuvée à l'unanimité
2026-110	Rénovation énergétique de l'école d'Orchaise : approbation du projet, lancement de l'appel d'offres, création d'une autorisation de programme et de crédits de paiement en cours d'exercice et plan de financement prévisionnel pour 643 608,00 € TTC.	Approuvée à l'unanimité
2026-111	Autorisation de dépôt de la demande de déclaration préalable de travaux et de la demande d'autorisation de travaux pour ERP pour la rénovation énergétique de l'école d'Orchaise.	Approuvée à l'unanimité
2026-112	Rénovation des platelages de l'Espace Naturel Sensible du marais des Rinceaux : approbation du projet, lancement de l'appel d'offres, création d'une autorisation de programme et de crédits de paiement en cours d'exercice et plan de financement prévisionnel pour 180 000,00 € TTC.	Approuvée à l'unanimité
2026-113	Modification de la composition du comité consultatif « environnement-cimetières-cadre de vie- fleurissement-gestion de l'éclairage public », du comité consultatif « bibliothèque » et de la commission municipale « bâtiments communaux-accessibilité-sécurité ».	Approuvé à l'unanimité
2026-114	Solidarité envers les communes sinistrées par les incendies de 2026 : aide de 5 000 € à l'Association des Maires de France par le biais du Fonds de soutien direct aux communes sinistrées.	Approuvée à l'unanimité
2026-115	Location du local des associations à Molineuf pour la tenue d'une boutique éphémère du 7 novembre au 21 décembre 2026 pour un montant de 250 €.	Approuvée à l'unanimité
2026-116	Actualisation du Projet Educatif de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.	Approuvée à l'unanimité

Les délibérations précitées sont affichées et consultables dans le hall de la mairie de Valencisse dans leur intégralité.

Valencisse, le 18 septembre 2026

Le Maire,
Christine PAVY


